

Q2364Series[C][3]-SDS\_BELGIUM-Belgian French-46.pdf

Q2364Series[M][3]-SDS\_BELGIUM-Belgian French-45.pdf

Q2364Series[Y][3]-SDS\_BELGIUM-Belgian French-47.pdf



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange	Q2364Series[C][3]
No. d'enregistrement	-
Synonymes	Aucun(e).
Date de publication	20-Juin-2015
Numéro de version	04
Date de révision	17-Oct-2018
Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version	26-Mai-2016

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Impression jet d'encre
Utilisations déconseillées	Aucun à notre connaissance.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

	HP Belgium BVBA Hermeslaan 1A B - 1831 Machelen
Téléphone	32 2 729 71 11

### HP Inc. health effects line

(Appel gratuit depuis les États-Unis)	1-800-457-4209
(Ligne directe)	1-760-710-0048

### HP Inc. Customer Care Line

(Appel gratuit depuis les États-Unis)	1-800-474-6836
(Ligne directe)	1-208-323-2551
E-mail:	hpcustomer.inquiries@hp.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence	+32 (0) 70245245
-----------------------------------	------------------

## Section 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

Contient :	Cyan854, Eau, Magnesium nitrate hexahydrate, Pentane-1,5-diol, pyrrolidone-2
Pictogrammes de danger	Aucun(e).
Mention d'avertissement	Aucun(e).
Mention de danger	Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

#### Conseils de prudence

Prévention	Non disponible.
Intervention	Non disponible.
Stockage	Non disponible.
Élimination	Non disponible.

Informations supplémentaires de l'étiquette	Aucun(e).
---	-----------

### 2.3. Autres dangers

Les risques de surexposition à ce produit s'effectuent par contact avec la peau et les yeux. Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation de vapeur et l'ingestion ne sont pas des voies d'exposition pertinentes. Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière.

## Section 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Informations générales

Nom Chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Eau	65-75	7732-18-5 231-791-2	-	-	
<b>Classification :</b>	-				
Pentane-1,5-diol	<10	111-29-5 203-854-4	01-2119449341-44-0006	-	
<b>Classification :</b>	-				
pyrrolidone-2	< 7.5	616-45-5 210-483-1	01-2119475471-37-XXXX	-	
<b>Classification :</b>	Eye Irrit. 2;H319				
Cyan854	< 5	375380-28-2 428-120-2	01-0000017445-69-XXXX	-	
<b>Classification :</b>	Eye Dam. 1;H318				
Magnesium nitrate hexahydrate	< 5	10377-60-3 233-826-7	01-2119491164-38-XXXX	-	
<b>Classification :</b>	-				

#### Commentaires sur la composition

Cette cartouche d'encre contient une formule d'encre aqueuse.

## Section 4: Premiers secours

Informations générales Non disponible.

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Placer à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	En cas d'ingestion d'une quantité importante, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Non disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Non disponible.

## Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Non disponible.

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Pour les petits incendies (début d'incendie), utilisez des produits tels que de la mousse, du sable, de la poudre extinctrice ou du dioxyde de carbone. Pour des incendies plus importants, utilisez de très grandes quantités d'eau et/ou de mousse, via vaporisation ou pulvérisation.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Aucun.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Non disponible.

<b>5.3. Conseils aux pompiers</b>	
Equipements spéciaux pour la protection des intervenants	Non disponible.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie	Non disponible.
Méthodes particulières d'intervention	Aucun n'est établi.

## Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

<b>6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	
Pour les non-secouristes	Porter l'équipement personnel de protection approprié.
Pour les secouristes	Non disponible.
<b>6.2. Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans l'eau de surface, ni dans un système d'évacuation des eaux usées.
<b>6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	Endiguer le matériau renversé, vers où ceci est possible. Absorber avec un absorbant inerte tel que de l'argile sèche, du sable ou du sol à diatomées, des agents de sorption du commerce ou récupérer au moyen de pompes.
<b>6.4. Référence à d'autres rubriques</b>	Non disponible.

## Section 7: Manipulation et stockage

<b>7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
<b>7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur et du froid extrêmes.
<b>7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	Non disponible.

## Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

<b>8.1. Paramètres de contrôle</b>	
Limites d'exposition professionnelle	Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.
Valeurs limites biologiques	Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.
Procédures recommandées de contrôle	Non disponible.

### Doses dérivées sans effet (DDSE)

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme
Magnesium nitrate hexahydrate (CAS 10377-60-3)	Consommateurs	Dermale	12.5 mg/kg bw/d	Long terme systémique
		Inhalation	10.9 mg/m <sup>3</sup>	Long terme systémique
		Oral(e)	12.5 mg/kg bw/d	Long terme systémique
	Travailleurs	Dermale	20.8 mg/kg bw/d	Long terme systémique
		Inhalation	36.7 mg/m <sup>3</sup>	Long terme systémique
		Oral(e)	33.3 mg/kg bw/d	Court terme aiguë systémique
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)	Consommateurs	Dermale	6 mg/kg bw/d	Long terme systémique
		Dermale	167 mg/kg bw/d	Court terme aiguë systémique
		Inhalation	17.1 mg/m <sup>3</sup>	Long terme systémique
	Travailleurs	Oral(e)	5.2 mg/kg bw/d	Long terme systémique
		Oral(e)	33.3 mg/kg bw/d	Court terme aiguë systémique
		Dermale	277 mg/kg bw/d	Court terme aiguë systémique
	Dermale	10 mg/kg bw/d	Long terme systémique	
	Inhalation	57.8 mg/m <sup>3</sup>	Long terme systémique	

### Concentrations prédites sans effet (PNEC)

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme
Magnesium nitrate hexahydrate (CAS 10377-60-3)	Non applicable	CNTP	18 mg/l	Station d'épuration
		Eau de mer	0.045 mg/l	
		Eau douce	0.45 mg/l	

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)	Non applicable	Périodiqueme nt	4.5 mg/l	Communiqués
		CNTP	10 mg/l	Station d'épuration
		Dépôt	0.4205 mg/kg	Eau douce
		Eau de mer	0.05 mg/l	
		Eau douce	0.5 mg/l	
		Périodiqueme nt	0.5 mg/l	Communiqués
		Sol	0.0612 mg/kg	
<b>Directives au sujet de l'exposition</b>	Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.			
<b>8.2. Contrôles de l'exposition</b>				
<b>Mesures techniques appropriées</b>	Utiliser dans une zone correctement ventilée.			
<b>Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</b>				
<b>Informations générales</b>	Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux.			
<b>Protection des yeux/du visage</b>	Non disponible.			
<b>Protection de la peau</b>				
<b>Protection des mains</b>	Non disponible.			
<b>- Autres</b>	Non disponible.			
<b>Protection respiratoire</b>	Non disponible.			
<b>Risques thermiques</b>	Non disponible.			
<b>Mesures d'hygiène</b>	Manipuler conformément aux recommandations en matière d'hygiène et de sécurité.			
<b>Contrôle d'exposition de l'environnement</b>	Non disponible.			

## Section 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Non disponible.
<b>Couleur</b>	Cyan
<b>Odeur</b>	Non disponible.
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	6.2 - 6.8
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Non disponible.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Non déterminé
<b>Point éclair</b>	> 93.3 ° C (> 200.0 ° F) Creuset fermé Pensky-Martens
<b>Taux d'évaporation</b>	Non déterminé
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	
<b>limite inférieure d'inflammabilité (%)</b>	Non déterminé
<b>limite supérieure d'inflammabilité (%)</b>	Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Non déterminé
<b>Densité de vapeur</b>	>= 1 (air = 1,0).
<b>Solubilité(s)</b>	
<b>Solubilité (dans l'eau)</b>	Soluble dans l'eau
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.

Viscosité	>= 2 cP
Propriétés explosives	Non disponible.
Propriétés comburantes	Non déterminé

## 9.2. Autres informations

COV	< 221 g/l
-----	-----------

## Section 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Non disponible.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Ne se produira pas.
10.4. Conditions à éviter	Non disponible.
10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Lors de la décomposition, ce produit risque de rejeter des émanations d'oxyde d'azote, de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et/ou d'hydrocarbures de faible poids moléculaire.

## Section 11: Informations toxicologiques

Informations générales	Non disponible.
------------------------	-----------------

### Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un danger par inhalation.
Contact avec la peau	Le contact avec la peau peut provoquer une légère irritation.
Contact avec les yeux	Le contact avec les yeux peut provoquer une légère irritation.
Ingestion	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Symptômes	Non disponible.
-----------	-----------------

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------------	--

Composants	Espèce	Résultats d'essais
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)		
<u>Aigu</u>		
Oral(e)		
DL50	rat	> 5000 mg/kg
Corrosion/irritation cutanées	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non irritant chez le lapin (OCDE 404)	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non classée comme irritante selon le test sur oeil de lapin isolé.	
Sensibilisation respiratoire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Sensibilisation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Mutagénicité des cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Carcinogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Toxicité reproductrice	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Non disponible.	
Autres informations	Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière. Voir la section 2 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir des informations sur les mesures de premiers secours.	

## Section 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

**Toxicité aquatique** CL50/96h/truite arc-en-ciel => 100 mg/l  
CE50/48h/Daphnia => 100mg/l, OECD 202  
CE50/72h/algues => 100 mg/l, OECD 201

Composants	Espèce	Résultats d'essais
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)		
<b>Aquatique</b>		
Crustacé	CE50 Puce d'eau (daphnia pulex)	13.21 mg/l, 48 heures
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Non disponible.	
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Non disponible.	
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)</b>		
pyrrolidone-2	-0.85	
<b>Coefficient de bioconcentration (BCF)</b>	Non disponible.	
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Non disponible.	
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.	
<b>12.6. Autres effets néfastes</b>	Non disponible.	

### Section 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets résiduels** Non disponible.

**Emballages contaminés** Non disponible.

**Code des déchets UE** Non disponible.

**Informations / Méthodes d'élimination** Ne pas laisser cette substance se déverser dans les égouts/alimentations d'eau. Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de l'environnement. Le programme de recyclage HP Planet Partners pour cartouches (marque commerciale) permet un recyclage simple et pratique des cartouches HP jet d'encre et LaserJet. Pour obtenir des informations et connaître la disponibilité de ce service dans votre région, consultez le site Web à l'adresse <http://www.hp.com/recycle>.

### Section 14: Informations relatives au transport

#### Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

#### IATA

Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

#### IMDG

Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

#### ADR

Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

#### Autres informations

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux par le ministère américain du transport (DOT), l'association du transport aérien international (IATA), l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), le code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) et les réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses (RID).

### Section 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Réglementations de l'UE

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II**

N'est pas listé.

**Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 1, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA**

N'est pas listé.

#### **Autorisations**

**Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIV, Substances soumises à autorisation**

N'est pas listé.

#### **Restrictions d'utilisation**

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications**

N'est pas listé.

**Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail**

Non réglementé.

#### **Autres réglementations UE**

**Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications**

N'est pas listé.

#### **Autres réglementations**

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.

#### **Autres informations**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux dispositions de la réglementation (UE) 2015/830. Classification conforme à la réglementation (CE) n° 1272/2008 modifiée.

Dispositions particulières : Réglementation (CE) N°1907/2006 du Parlement et du Conseil Européen concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions relatives aux produits chimiques (REACH), établissant une Agence Européenne des Produits Chimiques, amendant la Directive 1999/45/CE et rejetant la Réglementation du Conseil (CEE) N°793/93 et la Réglementation de la Commission (CE) N°1488/94 ainsi que la Directive du Conseil 76/769/CEE et les Directives de la Commission 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE (dans sa version amendée du OJ L (Journal officiel de l'Union européenne) 396 du 29.05.2007 page 3 avec plus amples rectifications et avenants).

#### **Réglementations nationales**

Non disponible.

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Se référer au document SUMI ou GEIS ci-joint, le cas échéant.

---

## **Section 16: Autres informations**

#### **Références**

Règlement (CE) No 1907/2006 du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions d'utilisation des produits chimiques (Règlement REACH) et instituant une Agence européenne des produits chimiques.

Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015 modifiant le Règlement (CE) No 1907/2006.

Règlement (CE) No 1272/2008 du 16 décembre 2008 concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, tel qu'amendé (Règlement CLP).

#### **Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange**

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

**Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement**

H318 Risque de grave lésion oculaire.  
H319 Risque de grave irritation oculaire.

**Informations relatives à la révision**

Le présent document a subi des modifications importantes et doit être lu dans son intégralité.

**Informations de formation**

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

**Clause de non-responsabilité**

Le présent document de fiche de données de sécurité est fourni gratuitement aux clients de HP. Les données sont les plus récentes à la connaissance de HP au moment de la préparation de ce document et sont présumées être exactes. Elles ne doivent pas être considérées comme garantissant des propriétés spécifiques des produits selon les descriptions ou l'adéquation à une application particulière. Le présent document a été préparé conformément aux exigences de la juridiction indiquées dans l'article 1 ci-dessus et ne répond peut-être pas à des exigences réglementaires dans d'autres pays.

Cette fiche de données de sécurité est destinée à transmettre des informations sur les encres HP (toners) fournies avec les fournitures d'encre HP (toner) authentiques. Si notre fiche de données de sécurité vous a été fournie avec une fourniture rechargée, reconditionnée, compatible ou autre, qui n'est pas authentique HP, veuillez noter que les informations contenues dans ce document ne sont pas destinées à fournir des informations sur ces produits. Il peut y avoir des différences importantes entre les informations contenues dans ce document et les informations de sécurité pour le produit que vous avez acheté. Veuillez contacter le vendeur des fournitures rechargées, reconditionnées ou compatibles pour obtenir des informations pertinentes, y compris des informations sur les équipements de protection individuelle, les risques d'exposition et les consignes de sécurité. HP n'accepte pas les fournitures rechargées, reconditionnées ou compatibles dans nos programmes de recyclage.

**Explication des abréviations**

<b>ACGIH (États-Unis)</b>	Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
<b>CAS</b>	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
<b>CERCLA</b>	Loi sur la responsabilité et l'indemnisation globale en matière d'intervention environnementale
<b>CFR</b>	Code des Régulations Fédérales
<b>COC</b>	Tasse Ouverte De Cleveland
<b>Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)</b>	Ministère des Transports
<b>EPCRA</b>	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
<b>IARC</b>	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
<b>NIOSH</b>	Institut national pour la sécurité et la santé au travail
<b>NTP</b>	Programme National de Toxicologie
<b>OSHA</b>	Administration de la sécurité et de la santé au travail
<b>PEL limite d'exposition autorisée</b>	Limite d'Exposition Admise
<b>RCRA</b>	Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la Conservation et la Récupération des Ressources)
<b>REC</b>	Recommandé
<b>REL</b>	Limite d'Exposition Recommandée
<b>SARA</b>	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
<b>STEL limite d'exposition à court terme</b>	Limite d'exposition à court terme
<b>TCLP : &lt;value&gt;</b>	Caractéristiques de toxicité Procédure de lixiviation
<b>Vie</b>	Seuil Limite
<b>TSCA</b>	Toxic Substances Control Act (Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques)
<b>COV</b>	Composés Organiques Volatils

# Safe Use of Mixture Information (SUMI)

## Consignes d'utilisation sûre des informations sur les mélanges (SUMI)

### Encre à base d'eau: WB01 \*French\*

#### Clause de non-responsabilité

Ces consignes d'utilisation constituent un document générique visant à indiquer les conditions d'utilisation sûre d'un produit en réponse à l'obligation REACH. Ce document porte uniquement sur les conditions d'utilisation sûre et n'est pas spécifique à un produit. En ajoutant ces consignes d'utilisation à la fiche de sécurité d'un produit spécifique, l'importateur/le formulateur déclare que le mélange peut être utilisé en toute sécurité en suivant les instructions ci-dessous. Conformément à la loi sur l'hygiène et la sécurité au travail, l'employeur garde la responsabilité de communiquer les informations d'utilisation appropriées aux employés. Lors de l'élaboration des consignes en milieu professionnel pour les employés, les fiches de consignes d'utilisation doivent toujours être étudiées en même temps que la fiche de sécurité et l'étiquette du produit. Les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) et de la concentration prévisible sans effet (PNEC) des substances dérivées de l'évaluation de sécurité chimique (CSA) seront indiquées en section 8 de la fiche de sécurité. Le(s) numéro(s) d'enregistrement REACH, le cas échéant, complète(nt) la fiche de sécurité étendue d'un produit.

#### Conditions de fonctionnement

<b>Durée maximale</b>	Jusqu'à 8 heures par jour
<b>Fréquence de l'exposition</b>	< 240 jours par an
<b>Conditions de traitement</b>	Couvrir l'utilisation à des températures ambiantes. Une ventilation adéquate doit être prévue dans les zones où l'impression est effectuée. La norme ANSI/ASHRAE 62.1-2013 fournit des lignes directrices pour assurer une qualité de l'air acceptable dans l'espace de travail. Éviter tout contact direct. Nettoyage régulier de l'équipement et de la zone de travail. Une supervision doit être assurée pour vérifier que les mesures de gestion des risques sont implémentées et correctement appliquées, et que les conditions de fonctionnement sont bien suivies.

#### Mesures de gestion des risques

<b>Conditions et mesures relatives aux équipements de protection individuelle et à l'évaluation de l'hygiène et de la sécurité</b>	Porter des lunettes de sécurité munies de protections latérales (ou des lunettes de protection), en cas de risque de projection. Porter des gants résistants aux agents chimiques : Voir la section 8 de la fiche de sécurité. Porter des vêtements appropriés résistants aux agents chimiques. En cas de ventilation insuffisante, utiliser un équipement de protection respiratoire. La mise en place d'une fontaine de lavage oculaire et de douches d'urgence est recommandée. Éviter de respirer les vapeurs/brumes. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Les employés doivent être formés à l'utilisation et à l'entretien appropriés de tous les équipements de protection individuelle
--	---



#### Conseils de bonnes pratiques

Utiliser les équipements de protection individuelle selon les besoins.  
Se laver les mains avant les pauses et après le travail.  
Respecter les bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité en environnement professionnel.  
Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante.  
Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.  
Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.  
Conserver à température ambiante.



#### Mesures environnementales

Ne pas laisser ce matériau s'écouler dans les égouts/réseaux d'approvisionnement en eau.  
Éliminer les déchets conformément aux règlements environnementaux locaux, fédéraux et provinciaux.  
Assurer la collecte et l'élimination des déchets à travers un prestataire dûment licencié.

#### Utiliser des descripteurs

IS-Utilisation dans les sites industriels

PW-Large utilisation par les professionnels

SU7-Supports d'impression et de reproduction

PC18-encre et toners

PROC1-production chimique ou de raffinerie en procédure fermée sans risque d'exposition ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes.

PROC2-production chimique ou de raffinerie en procédure continue fermée avec risques occasionnels d'exposition contrôlés ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes

PROC3-Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique en procédures par lots fermées avec risques occasionnels d'exposition contrôlés ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes

PROC8a-transfert de substance ou mélange (chargement et déchargement) dans des installations non dédiées

PROC8b-transfert de substance ou mélange (chargement et déchargement) dans des installations dédiées

ERC5-Utilisation dans un site industriel menant à une inclusion dans ou sur l'article

ERC8c-Utilisation généralisée conduisant à une inclusion dans ou sur l'article (en intérieur)

#### Informations supplémentaires sur la composition des produits

Dans la section 2 de la fiche de sécurité ainsi que sur l'étiquette, la classification du mélange est fournie.

La plupart des encres à base d'eau sont « non classées ».

La classification du mélange est basé sur chaque ingrédient qui la compose et sur sa concentration.

Tous les ingrédients qui contribuent à la classification sont énoncés dans la section 3 de la fiche de sécurité.

Les valeurs limites pertinentes des ingrédients à partir desquels l'évaluation de l'exposition est basée sont indiquées dans la section 8 de la fiche de sécurité.

Le produit peut contenir des ingrédients ayant un effet sensibilisant pouvant causer des réactions allergiques à certaines personnes.

La section 2 de la fiche de sécurité indique ces ingrédients le cas échéant.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange	Q2364Series[M][3]
No. d'enregistrement	-
Synonymes	Aucun(e).
Date de publication	20-Juin-2015
Numéro de version	04
Date de révision	17-Oct-2018
Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version	26-Mai-2016

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Impression jet d'encre
Utilisations déconseillées	Aucun à notre connaissance.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

	HP Belgium BVBA Hermeslaan 1A B - 1831 Machelen
Téléphone	32 2 729 71 11

### HP Inc. health effects line

(Appel gratuit depuis les États-Unis)	1-800-457-4209
(Ligne directe)	1-760-710-0048

### HP Inc. Customer Care Line

(Appel gratuit depuis les États-Unis)	1-800-474-6836
(Ligne directe)	1-208-323-2551
E-mail:	hpcustomer.inquiries@hp.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence	+32 (0) 70245245
-----------------------------------	------------------

## Section 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

Contient :	Eau, Magnesium nitrate hexahydrate, Pentane-1,5-diol, pyrrolidone-2
Pictogrammes de danger	Aucun(e).
Mention d'avertissement	Aucun(e).
Mention de danger	Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

#### Conseils de prudence

Prévention	Non disponible.
Intervention	Non disponible.
Stockage	Non disponible.
Élimination	Non disponible.

Informations supplémentaires de l'étiquette	Aucun(e).
---	-----------

### 2.3. Autres dangers

Les risques de surexposition à ce produit s'effectuent par contact avec la peau et les yeux. Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation de vapeur et l'ingestion ne sont pas des voies d'exposition pertinentes. Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière.

## Section 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Informations générales

Nom Chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Eau	65-75	7732-18-5 231-791-2	-	-	
<b>Classification :</b>	-				
Pentane-1,5-diol	<10	111-29-5 203-854-4	01-2119449341-44-0006	-	
<b>Classification :</b>	-				
pyrrolidone-2	< 7.5	616-45-5 210-483-1	01-2119475471-37-XXXX	-	
<b>Classification :</b>	Eye Irrit. 2;H319				
Magnesium nitrate hexahydrate	< 5	10377-60-3 233-826-7	01-2119491164-38-XXXX	-	
<b>Classification :</b>	-				

#### Commentaires sur la composition

Cette cartouche d'encre contient une formule d'encre aqueuse.

## Section 4: Premiers secours

Informations générales Non disponible.

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Placer à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	En cas d'ingestion d'une quantité importante, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Non disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Non disponible.

## Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Non disponible.

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Produit chimique sec, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Aucun.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Non disponible.

### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Equipements spéciaux pour la protection des intervenants</b>	Non disponible.
<b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie</b>	Non disponible.

**Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Pour les non-secouristes** Porter l'équipement personnel de protection approprié.

**Pour les secouristes** Non disponible.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans l'eau de surface, ni dans un système d'évacuation des eaux usées.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Endiguer le matériau renversé, vers où ceci est possible. Absorber avec un absorbant inerte tel que de l'argile sèche, du sable ou du sol à diatomées, des agents de sorption du commerce ou récupérer au moyen de pompes.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Non disponible.

**Section 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur et du froid extrêmes.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Non disponible.

**Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

**Valeurs limites biologiques**

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

**Procédures recommandées de contrôle**

Non disponible.

**Doses dérivées sans effet (DDSE)**

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme
Magnesium nitrate hexahydrate (CAS 10377-60-3)	Consommateurs	Dermale	12.5 mg/kg bw/d	Long terme systémique
		Inhalation	10.9 mg/m3	Long terme systémique
		Oral(e)	12.5 mg/kg bw/d	Long terme systémique
	Travailleurs	Dermale	20.8 mg/kg bw/d	Long terme systémique
		Inhalation	36.7 mg/m3	Long terme systémique
		Oral(e)	33.3 mg/kg bw/d	Court terme aiguë systémique
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)	Consommateurs	Dermale	6 mg/kg bw/d	Long terme systémique
		Dermale	167 mg/kg bw/d	Court terme aiguë systémique
		Inhalation	17.1 mg/m3	Long terme systémique
	Travailleurs	Oral(e)	5.2 mg/kg bw/d	Long terme systémique
		Oral(e)	33.3 mg/kg bw/d	Court terme aiguë systémique
		Dermale	277 mg/kg bw/d	Court terme aiguë systémique
	Dermale	10 mg/kg bw/d	Long terme systémique	
	Inhalation	57.8 mg/m3	Long terme systémique	

**Concentrations prédites sans effet (PNEC)**

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme
Magnesium nitrate hexahydrate (CAS 10377-60-3)	Non applicable	CNTP	18 mg/l	Station d'épuration
		Eau de mer	0.045 mg/l	Communiqués
		Eau douce	0.45 mg/l	
		Périodiquement	4.5 mg/l	
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)	Non applicable	CNTP	10 mg/l	Station d'épuration
		Dépôt	0.4205 mg/kg	Eau douce
		Eau de mer	0.05 mg/l	
		Eau douce	0.5 mg/l	

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme
		Périodique	0.5 mg/l	Communiqués
		Sol	0.0612 mg/kg	
<b>Directives au sujet de l'exposition</b>	Aucun n'est établi.			
<b>8.2. Contrôles de l'exposition</b>				
<b>Mesures techniques appropriées</b>	Utiliser dans une zone correctement ventilée.			
<b>Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</b>				
<b>Informations générales</b>	Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux.			
<b>Protection des yeux/du visage</b>	Non disponible.			
<b>Protection de la peau</b>	Non disponible.			
<b>Protection des mains</b>	Non disponible.			
<b>- Autres</b>	Non disponible.			
<b>Protection respiratoire</b>	Non disponible.			
<b>Risques thermiques</b>	Non disponible.			
<b>Mesures d'hygiène</b>	Manipuler conformément aux recommandations en matière d'hygiène et de sécurité.			
<b>Contrôle d'exposition de l'environnement</b>	Non disponible.			

## Section 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Non disponible.
<b>Couleur</b>	Magenta
<b>Odeur</b>	Non disponible.
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	6.2 - 6.8
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Non disponible.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Non déterminé
<b>Point éclair</b>	> 93.3 ° C (> 200.0 ° F) Creuset fermé Pensky-Martens
<b>Taux d'évaporation</b>	Non déterminé
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	
<b>limite inférieure d'inflammabilité (%)</b>	Non déterminé
<b>limite supérieure d'inflammabilité (%)</b>	Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Non déterminé
<b>Densité de vapeur</b>	>= 1 (air = 1,0).
<b>Solubilité(s)</b>	
<b>Solubilité (dans l'eau)</b>	Soluble dans l'eau
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	>= 2 cP
<b>Propriétés explosives</b>	Non disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non déterminé

### 9.2. Autres informations

<b>COV</b>	< 221 g/l
------------	-----------

---

## Section 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Non disponible.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Ne se produira pas.
10.4. Conditions à éviter	Non disponible.
10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Lors de la décomposition, ce produit risque de rejeter des émanations d'oxyde d'azote, de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et/ou d'hydrocarbures de faible poids moléculaire.

---

## Section 11: Informations toxicologiques

Informations générales	Non disponible.
<b>Informations sur les voies d'exposition probables</b>	
Inhalation	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un danger par inhalation.
Contact avec la peau	Le contact avec la peau peut provoquer une légère irritation.
Contact avec les yeux	Le contact avec les yeux peut provoquer une légère irritation.
Ingestion	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Symptômes	Non disponible.

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants	Espèce	Résultats d'essais
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)		
<u>Aigu</u> Oral(e) DL50	rat	> 5000 mg/kg
<b>Corrosion/irritation cutanées</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non irritant chez le lapin (OCDE 404)	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non classée comme irritante selon OCDE 405.	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Mutagenicité des cellules germinales</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Carcinogénicité</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Toxicité reproductrice</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Danger par aspiration</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Informations sur les mélanges et informations sur les substances</b>	Non disponible.	
<b>Autres informations</b>	Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière. Voir la section 2 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir des informations sur les mesures de premiers secours.	

---

## Section 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

<b>Toxicité aquatique</b>	CL50/96h/truite arc-en-ciel => 100 mg/l CE50/48h/Daphnia => 100mg/l , OECD 202 CE50/72h/algues => 100 mg/l, OECD 201
---------------------------	--

Composants	Espèce	Résultats d'essais
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)		
<b>Aquatique</b>		
Crustacé	CE50	Puce d'eau (daphnia pulex) 13.21 mg/l, 48 heures
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Non disponible.	
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Non disponible.	
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)</b>		
pyrrolidone-2		-0.85
<b>Coefficient de bioconcentration (BCF)</b>	Non disponible.	
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Non disponible.	
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.	
<b>12.6. Autres effets néfastes</b>	Non disponible.	

### Section 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels	Non disponible.
Emballages contaminés	Non disponible.
Code des déchets UE	Non disponible.
Informations / Méthodes d'élimination	Ne pas laisser cette substance se déverser dans les égouts/alimentations d'eau. Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de l'environnement. Le programme de recyclage HP Planet Partners pour cartouches (marque commerciale) permet un recyclage simple et pratique des cartouches HP jet d'encre et LaserJet. Pour obtenir des informations et connaître la disponibilité de ce service dans votre région, consultez le site Web à l'adresse <a href="http://www.hp.com/recycle">http://www.hp.com/recycle</a> .

### Section 14: Informations relatives au transport

#### Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

#### IATA

Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

#### IMDG

Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

#### ADR

Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

**Autres informations** Ce produit n'est pas considéré comme dangereux par le ministère américain du transport (DOT), l'association du transport aérien international (IATA), l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), le code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) et les réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses (RID).

### Section 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Réglementations de l'UE

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II**

N'est pas listé.

**Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 1, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA**

N'est pas listé.

#### **Autorisations**

**Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIV, Substances soumises à autorisation**

N'est pas listé.

#### **Restrictions d'utilisation**

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications**

N'est pas listé.

**Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail**

Non réglementé.

#### **Autres réglementations UE**

**Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications**

N'est pas listé.

#### **Autres réglementations**

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDSL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.

#### **Autres informations**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux dispositions de la réglementation (UE) 2015/830. Classification conforme à la réglementation (CE) n° 1272/2008 modifiée.

Dispositions particulières : Réglementation (CE) N°1907/2006 du Parlement et du Conseil Européen concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions relatives aux produits chimiques (REACH), établissant une Agence Européenne des Produits Chimiques, amendant la Directive 1999/45/CE et rejetant la Réglementation du Conseil (CEE) N°793/93 et la Réglementation de la Commission (CE) N°1488/94 ainsi que la Directive du Conseil 76/769/CEE et les Directives de la Commission 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE (dans sa version amendée du OJ L (Journal officiel de l'Union européenne) 396 du 29.05.2007 page 3 avec plus amples rectifications et avenants).

#### **Réglementations nationales**

Non disponible.

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Se référer au document SUMI ou GEIS ci-joint, le cas échéant.

---

## **Section 16: Autres informations**

#### **Références**

Règlement (CE) No 1907/2006 du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions d'utilisation des produits chimiques (Règlement REACH) et instituant une Agence européenne des produits chimiques.

Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015 modifiant le Règlement (CE) No 1907/2006.

Règlement (CE) No 1272/2008 du 16 décembre 2008 concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, tel qu'amendé (Règlement CLP).

#### **Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange**

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

#### **Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement**

H319 Risque de grave irritation oculaire.

#### **Informations relatives à la révision**

Le présent document a subi des modifications importantes et doit être lu dans son intégralité.

**Informations de formation**

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

**Clause de non-responsabilité**

Le présent document de fiche de données de sécurité est fourni gratuitement aux clients de HP. Les données sont les plus récentes à la connaissance de HP au moment de la préparation de ce document et sont présumées être exactes. Elles ne doivent pas être considérées comme garantissant des propriétés spécifiques des produits selon les descriptions ou l'adéquation à une application particulière. Le présent document a été préparé conformément aux exigences de la juridiction indiquées dans l'article 1 ci-dessus et ne répond peut-être pas à des exigences réglementaires dans d'autres pays.

Cette fiche de données de sécurité est destinée à transmettre des informations sur les encres HP (toners) fournies avec les fournitures d'encre HP (toner) authentiques. Si notre fiche de données de sécurité vous a été fournie avec une fourniture rechargée, reconditionnée, compatible ou autre, qui n'est pas authentique HP, veuillez noter que les informations contenues dans ce document ne sont pas destinées à fournir des informations sur ces produits. Il peut y avoir des différences importantes entre les informations contenues dans ce document et les informations de sécurité pour le produit que vous avez acheté. Veuillez contacter le vendeur des fournitures rechargées, reconditionnées ou compatibles pour obtenir des informations pertinentes, y compris des informations sur les équipements de protection individuelle, les risques d'exposition et les consignes de sécurité. HP n'accepte pas les fournitures rechargées, reconditionnées ou compatibles dans nos programmes de recyclage.

**Explication des abréviations**

<b>ACGIH (États-Unis)</b>	Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
<b>CAS</b>	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
<b>CERCLA</b>	Loi sur la responsabilité et l'indemnisation globale en matière d'intervention environnementale
<b>CFR</b>	Code des Régulations Fédérales
<b>COC</b>	Tasse Ouverte De Cleveland
<b>Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)</b>	Ministère des Transports
<b>EPCRA</b>	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
<b>IARC</b>	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
<b>NIOSH</b>	Institut national pour la sécurité et la santé au travail
<b>NTP</b>	Programme National de Toxicologie
<b>OSHA</b>	Administration de la sécurité et de la santé au travail
<b>PEL limite d'exposition autorisée</b>	Limite d'Exposition Admise
<b>RCRA</b>	Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la Conservation et la Récupération des Ressources)
<b>REC</b>	Recommandé
<b>REL</b>	Limite d'Exposition Recommandée
<b>SARA</b>	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
<b>STEL limite d'exposition à court terme</b>	Limite d'exposition à court terme
<b>TCLP : &lt;value&gt;</b>	Caractéristiques de toxicité Procédure de lixiviation
<b>Vie</b>	Seuil Limite
<b>TSCA</b>	Toxic Substances Control Act (Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques)
<b>COV</b>	Composés Organiques Volatils

# Safe Use of Mixture Information (SUMI)

## Consignes d'utilisation sûre des informations sur les mélanges (SUMI)

### Encre à base d'eau: WB01 \*French\*

#### Clause de non-responsabilité

Ces consignes d'utilisation constituent un document générique visant à indiquer les conditions d'utilisation sûre d'un produit en réponse à l'obligation REACH. Ce document porte uniquement sur les conditions d'utilisation sûre et n'est pas spécifique à un produit. En ajoutant ces consignes d'utilisation à la fiche de sécurité d'un produit spécifique, l'importateur/le formulateur déclare que le mélange peut être utilisé en toute sécurité en suivant les instructions ci-dessous. Conformément à la loi sur l'hygiène et la sécurité au travail, l'employeur garde la responsabilité de communiquer les informations d'utilisation appropriées aux employés. Lors de l'élaboration des consignes en milieu professionnel pour les employés, les fiches de consignes d'utilisation doivent toujours être étudiées en même temps que la fiche de sécurité et l'étiquette du produit. Les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) et de la concentration prévisible sans effet (PNEC) des substances dérivées de l'évaluation de sécurité chimique (CSA) seront indiquées en section 8 de la fiche de sécurité. Le(s) numéro(s) d'enregistrement REACH, le cas échéant, complète(nt) la fiche de sécurité étendue d'un produit.

#### Conditions de fonctionnement

<b>Durée maximale</b>	Jusqu'à 8 heures par jour
<b>Fréquence de l'exposition</b>	< 240 jours par an
<b>Conditions de traitement</b>	Couvrir l'utilisation à des températures ambiantes. Une ventilation adéquate doit être prévue dans les zones où l'impression est effectuée. La norme ANSI/ASHRAE 62.1-2013 fournit des lignes directrices pour assurer une qualité de l'air acceptable dans l'espace de travail. Éviter tout contact direct. Nettoyage régulier de l'équipement et de la zone de travail. Une supervision doit être assurée pour vérifier que les mesures de gestion des risques sont implémentées et correctement appliquées, et que les conditions de fonctionnement sont bien suivies.

#### Mesures de gestion des risques

<b>Conditions et mesures relatives aux équipements de protection individuelle et à l'évaluation de l'hygiène et de la sécurité</b>	Porter des lunettes de sécurité munies de protections latérales (ou des lunettes de protection), en cas de risque de projection. Porter des gants résistants aux agents chimiques : Voir la section 8 de la fiche de sécurité. Porter des vêtements appropriés résistants aux agents chimiques. En cas de ventilation insuffisante, utiliser un équipement de protection respiratoire. La mise en place d'une fontaine de lavage oculaire et de douches d'urgence est recommandée. Éviter de respirer les vapeurs/brumes. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Les employés doivent être formés à l'utilisation et à l'entretien appropriés de tous les équipements de protection individuelle
--	---



#### Conseils de bonnes pratiques

Utiliser les équipements de protection individuelle selon les besoins.  
Se laver les mains avant les pauses et après le travail.  
Respecter les bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité en environnement professionnel.  
Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante.  
Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.  
Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.  
Conserver à température ambiante.



#### Mesures environnementales

Ne pas laisser ce matériau s'écouler dans les égouts/réseaux d'approvisionnement en eau.  
Éliminer les déchets conformément aux règlements environnementaux locaux, fédéraux et provinciaux.  
Assurer la collecte et l'élimination des déchets à travers un prestataire dûment licencié.

#### Utiliser des descripteurs

IS-Utilisation dans les sites industriels

PW-Large utilisation par les professionnels

SU7-Supports d'impression et de reproduction

PC18-encre et toners

PROC1-production chimique ou de raffinerie en procédure fermée sans risque d'exposition ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes.

PROC2-production chimique ou de raffinerie en procédure continue fermée avec risques occasionnels d'exposition contrôlés ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes

PROC3-Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique en procédures par lots fermées avec risques occasionnels d'exposition contrôlés ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes

PROC8a-transfert de substance ou mélange (chargement et déchargement) dans des installations non dédiées

PROC8b-transfert de substance ou mélange (chargement et déchargement) dans des installations dédiées

ERC5-Utilisation dans un site industriel menant à une inclusion dans ou sur l'article

ERC8c-Utilisation généralisée conduisant à une inclusion dans ou sur l'article (en intérieur)

#### Informations supplémentaires sur la composition des produits

Dans la section 2 de la fiche de sécurité ainsi que sur l'étiquette, la classification du mélange est fournie.

La plupart des encres à base d'eau sont « non classées ».

La classification du mélange est basé sur chaque ingrédient qui la compose et sur sa concentration.

Tous les ingrédients qui contribuent à la classification sont énoncés dans la section 3 de la fiche de sécurité.

Les valeurs limites pertinentes des ingrédients à partir desquels l'évaluation de l'exposition est basée sont indiquées dans la section 8 de la fiche de sécurité.

Le produit peut contenir des ingrédients ayant un effet sensibilisant pouvant causer des réactions allergiques à certaines personnes.

La section 2 de la fiche de sécurité indique ces ingrédients le cas échéant.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange	Q2364Series[Y][3]
No. d'enregistrement	-
Synonymes	Aucun(e).
Date de publication	20-Juin-2015
Numéro de version	04
Date de révision	17-Oct-2018
Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version	26-Mai-2016

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Impression jet d'encre
Utilisations déconseillées	Aucun à notre connaissance.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

	HP Belgium BVBA Hermeslaan 1A B - 1831 Machelen
Téléphone	32 2 729 71 11

### HP Inc. health effects line

(Appel gratuit depuis les États-Unis)	1-800-457-4209
(Ligne directe)	1-760-710-0048

### HP Inc. Customer Care Line

(Appel gratuit depuis les États-Unis)	1-800-474-6836
(Ligne directe)	1-208-323-2551
E-mail:	hpcustomer.inquiries@hp.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence	+32 (0) 70245245
-----------------------------------	------------------

## Section 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

Contient :	Eau, Magnesium nitrate hexahydrate, Pentane-1,5-diol, pyrrolidone-2
Pictogrammes de danger	Aucun(e).
Mention d'avertissement	Aucun(e).
Mention de danger	Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

#### Conseils de prudence

Prévention	Non disponible.
Intervention	Non disponible.
Stockage	Non disponible.
Élimination	Non disponible.

Informations supplémentaires de l'étiquette	Aucun(e).
---	-----------

### 2.3. Autres dangers

Les risques de surexposition à ce produit s'effectuent par contact avec la peau et les yeux. Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation de vapeur et l'ingestion ne sont pas des voies d'exposition pertinentes. Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière.

## Section 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Informations générales

Nom Chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Eau	65-75	7732-18-5 231-791-2	-	-	
<b>Classification :</b>	-				
Pentane-1,5-diol	<10	111-29-5 203-854-4	01-2119449341-44-0006	-	
<b>Classification :</b>	-				
pyrrolidone-2	< 7.5	616-45-5 210-483-1	01-2119475471-37-XXXX	-	
<b>Classification :</b>	Eye Irrit. 2;H319				
Magnesium nitrate hexahydrate	< 5	10377-60-3 233-826-7	01-2119491164-38-XXXX	-	
<b>Classification :</b>	-				

#### Commentaires sur la composition

Cette cartouche d'encre contient une formule d'encre aqueuse.

## Section 4: Premiers secours

Informations générales Non disponible.

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Placer à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	En cas d'ingestion d'une quantité importante, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Non disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Non disponible.

## Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Non disponible.

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Produit chimique sec, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Aucun.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Non disponible.

### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Equipements spéciaux pour la protection des intervenants</b>	Non disponible.
<b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie</b>	Non disponible.

**Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Pour les non-secouristes** Porter l'équipement personnel de protection approprié.

**Pour les secouristes** Non disponible.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans l'eau de surface, ni dans un système d'évacuation des eaux usées.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Endiguer le matériau renversé, vers où ceci est possible. Absorber avec un absorbant inerte tel que de l'argile sèche, du sable ou du sol à diatomées, des agents de sorption du commerce ou récupérer au moyen de pompes.

**6.4. Référence à d'autres rubriques** Non disponible.

**Section 7: Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur et du froid extrêmes.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Non disponible.

**Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition professionnelle** Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

**Valeurs limites biologiques** Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

**Procédures recommandées de contrôle** Non disponible.

**Doses dérivées sans effet (DDSE)**

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme
Magnesium nitrate hexahydrate (CAS 10377-60-3)	Consommateurs	Dermale	12.5 mg/kg bw/d	Long terme systémique
		Inhalation	10.9 mg/m3	Long terme systémique
		Oral(e)	12.5 mg/kg bw/d	Long terme systémique
	Travailleurs	Dermale	20.8 mg/kg bw/d	Long terme systémique
		Inhalation	36.7 mg/m3	Long terme systémique
		Oral(e)	33.3 mg/kg bw/d	Court terme aiguë systémique
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)	Consommateurs	Dermale	6 mg/kg bw/d	Long terme systémique
		Dermale	167 mg/kg bw/d	Court terme aiguë systémique
		Inhalation	17.1 mg/m3	Long terme systémique
	Travailleurs	Oral(e)	5.2 mg/kg bw/d	Long terme systémique
		Oral(e)	33.3 mg/kg bw/d	Court terme aiguë systémique
		Dermale	277 mg/kg bw/d	Court terme aiguë systémique
	Dermale	10 mg/kg bw/d	Long terme systémique	
	Inhalation	57.8 mg/m3	Long terme systémique	

**Concentrations prédites sans effet (PNEC)**

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme
Magnesium nitrate hexahydrate (CAS 10377-60-3)	Non applicable	CNTP	18 mg/l	Station d'épuration
		Eau de mer	0.045 mg/l	Communiqués
		Eau douce	0.45 mg/l	
		Périodiquement	4.5 mg/l	
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)	Non applicable	CNTP	10 mg/l	Station d'épuration
		Dépôt	0.4205 mg/kg	Eau douce
		Eau de mer	0.05 mg/l	
		Eau douce	0.5 mg/l	

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme
		Périodiquement	0.5 mg/l	Communiqués
		Sol	0.0612 mg/kg	
<b>Directives au sujet de l'exposition</b>	Aucun n'est établi.			
<b>8.2. Contrôles de l'exposition</b>				
<b>Mesures techniques appropriées</b>	Utiliser dans une zone correctement ventilée.			
<b>Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</b>				
<b>Informations générales</b>	Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux.			
<b>Protection des yeux/du visage</b>	Non disponible.			
<b>Protection de la peau</b>				
<b>Protection des mains</b>	Non disponible.			
<b>- Autres</b>	Non disponible.			
<b>Protection respiratoire</b>	Non disponible.			
<b>Risques thermiques</b>	Non disponible.			
<b>Mesures d'hygiène</b>	Manipuler conformément aux recommandations en matière d'hygiène et de sécurité.			
<b>Contrôle d'exposition de l'environnement</b>	Non disponible.			

## Section 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Non disponible.
<b>Couleur</b>	Jaune
<b>Odeur</b>	Non disponible.
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	6.2 - 6.8
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Non disponible.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Non déterminé
<b>Point éclair</b>	> 93.3 ° C (> 200.0 ° F) Creuset fermé Pensky-Martens
<b>Taux d'évaporation</b>	Non déterminé
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	
<b>limite inférieure d'inflammabilité (%)</b>	Non déterminé
<b>limite supérieure d'inflammabilité (%)</b>	Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Non déterminé
<b>Densité de vapeur</b>	>= 1 (air = 1,0).
<b>Solubilité(s)</b>	
<b>Solubilité (dans l'eau)</b>	Soluble dans l'eau
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	>= 2 cP
<b>Propriétés explosives</b>	Non disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non déterminé

### 9.2. Autres informations

<b>COV</b>	< 221 g/l
------------	-----------

---

## Section 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Non disponible.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Ne se produira pas.
10.4. Conditions à éviter	Non disponible.
10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Lors de la décomposition, ce produit risque de rejeter des émanations d'oxyde d'azote, de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et/ou d'hydrocarbures de faible poids moléculaire.

---

## Section 11: Informations toxicologiques

Informations générales	Non disponible.
<b>Informations sur les voies d'exposition probables</b>	
Inhalation	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un danger par inhalation.
Contact avec la peau	Le contact avec la peau peut provoquer une légère irritation.
Contact avec les yeux	Le contact avec les yeux peut provoquer une légère irritation.
Ingestion	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Symptômes	Non disponible.

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants	Espèce	Résultats d'essais
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)		
<u>Aigu</u> Oral(e) DL50	rat	> 5000 mg/kg
<b>Corrosion/irritation cutanées</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non irritant chez le lapin (OCDE 404)	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non classée comme irritante selon OCDE 405.	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Mutagénicité des cellules germinales</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Carcinogénicité</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Toxicité reproductrice</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Danger par aspiration</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Informations sur les mélanges et informations sur les substances</b>	Non disponible.	
<b>Autres informations</b>	Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière. Voir la section 2 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir des informations sur les mesures de premiers secours.	

---

## Section 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

<b>Toxicité aquatique</b>	CL50/96h/truite arc-en-ciel => 100 mg/l CE50/48h/Daphnia => 100mg/l , OECD 202 CE50/72h/algues => 100 mg/l , OECD 201
---------------------------	---

Composants	Espèce		Résultats d'essais
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacé	CE50	Puce d'eau (daphnia pulex)	13.21 mg/l, 48 heures
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Non disponible.		
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Non disponible.		
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)</b>			
pyrrolidone-2			-0.85
<b>Coefficient de bioconcentration (BCF)</b>	Non disponible.		
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Non disponible.		
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.		
<b>12.6. Autres effets néfastes</b>	Non disponible.		

### Section 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels	Non disponible.
Emballages contaminés	Non disponible.
Code des déchets UE	Non disponible.
Informations / Méthodes d'élimination	Ne pas laisser cette substance se déverser dans les égouts/alimentations d'eau. Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de l'environnement. Le programme de recyclage HP Planet Partners pour cartouches (marque commerciale) permet un recyclage simple et pratique des cartouches HP jet d'encre et LaserJet. Pour obtenir des informations et connaître la disponibilité de ce service dans votre région, consultez le site Web à l'adresse <a href="http://www.hp.com/recycle">http://www.hp.com/recycle</a> .

### Section 14: Informations relatives au transport

#### Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

#### IATA

Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

#### IMDG

Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

#### ADR

Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

#### Autres informations

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux par le ministère américain du transport (DOT), l'association du transport aérien international (IATA), l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), le code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) et les réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses (RID).

### Section 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Réglementations de l'UE

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II**

N'est pas listé.

**Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 1, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA**

N'est pas listé.

#### **Autorisations**

**Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIV, Substances soumises à autorisation**

N'est pas listé.

#### **Restrictions d'utilisation**

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications**

N'est pas listé.

**Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail**

Non réglementé.

#### **Autres réglementations UE**

**Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications**

N'est pas listé.

#### **Autres réglementations**

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDSL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.

#### **Autres informations**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux dispositions de la réglementation (UE) 2015/830. Classification conforme à la réglementation (CE) n° 1272/2008 modifiée.

Dispositions particulières : Réglementation (CE) N°1907/2006 du Parlement et du Conseil Européen concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions relatives aux produits chimiques (REACH), établissant une Agence Européenne des Produits Chimiques, amendant la Directive 1999/45/CE et rejetant la Réglementation du Conseil (CEE) N°793/93 et la Réglementation de la Commission (CE) N°1488/94 ainsi que la Directive du Conseil 76/769/CEE et les Directives de la Commission 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE (dans sa version amendée du OJ L (Journal officiel de l'Union européenne) 396 du 29.05.2007 page 3 avec plus amples rectifications et avenants).

#### **Réglementations nationales**

Non disponible.

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Se référer au document SUMI ou GEIS ci-joint, le cas échéant.

---

## **Section 16: Autres informations**

#### **Références**

Règlement (CE) No 1907/2006 du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions d'utilisation des produits chimiques (Règlement REACH) et instituant une Agence européenne des produits chimiques.

Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015 modifiant le Règlement (CE) No 1907/2006.

Règlement (CE) No 1272/2008 du 16 décembre 2008 concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, tel qu'amendé (Règlement CLP).

#### **Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange**

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

#### **Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement**

H319 Risque de grave irritation oculaire.

#### **Informations relatives à la révision**

Le présent document a subi des modifications importantes et doit être lu dans son intégralité.

**Informations de formation**

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

**Clause de non-responsabilité**

Le présent document de fiche de données de sécurité est fourni gratuitement aux clients de HP. Les données sont les plus récentes à la connaissance de HP au moment de la préparation de ce document et sont présumées être exactes. Elles ne doivent pas être considérées comme garantissant des propriétés spécifiques des produits selon les descriptions ou l'adéquation à une application particulière. Le présent document a été préparé conformément aux exigences de la juridiction indiquées dans l'article 1 ci-dessus et ne répond peut-être pas à des exigences réglementaires dans d'autres pays.

Cette fiche de données de sécurité est destinée à transmettre des informations sur les encres HP (toners) fournies avec les fournitures d'encre HP (toner) authentiques. Si notre fiche de données de sécurité vous a été fournie avec une fourniture rechargée, reconditionnée, compatible ou autre, qui n'est pas authentique HP, veuillez noter que les informations contenues dans ce document ne sont pas destinées à fournir des informations sur ces produits. Il peut y avoir des différences importantes entre les informations contenues dans ce document et les informations de sécurité pour le produit que vous avez acheté. Veuillez contacter le vendeur des fournitures rechargées, reconditionnées ou compatibles pour obtenir des informations pertinentes, y compris des informations sur les équipements de protection individuelle, les risques d'exposition et les consignes de sécurité. HP n'accepte pas les fournitures rechargées, reconditionnées ou compatibles dans nos programmes de recyclage.

**Explication des abréviations**

<b>ACGIH (États-Unis)</b>	Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
<b>CAS</b>	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
<b>CERCLA</b>	Loi sur la responsabilité et l'indemnisation globale en matière d'intervention environnementale
<b>CFR</b>	Code des Régulations Fédérales
<b>COC</b>	Tasse Ouverte De Cleveland
<b>Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)</b>	Ministère des Transports
<b>EPCRA</b>	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
<b>IARC</b>	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
<b>NIOSH</b>	Institut national pour la sécurité et la santé au travail
<b>NTP</b>	Programme National de Toxicologie
<b>OSHA</b>	Administration de la sécurité et de la santé au travail
<b>PEL limite d'exposition autorisée</b>	Limite d'Exposition Admise
<b>RCRA</b>	Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la Conservation et la Récupération des Ressources)
<b>REC</b>	Recommandé
<b>REL</b>	Limite d'Exposition Recommandée
<b>SARA</b>	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
<b>STEL limite d'exposition à court terme</b>	Limite d'exposition à court terme
<b>TCLP : &lt;value&gt;</b>	Caractéristiques de toxicité Procédure de lixiviation
<b>Vie</b>	Seuil Limite
<b>TSCA</b>	Toxic Substances Control Act (Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques)
<b>COV</b>	Composés Organiques Volatils

# Safe Use of Mixture Information (SUMI)

## Consignes d'utilisation sûre des informations sur les mélanges (SUMI)

### Encre à base d'eau: WB01 \*French\*

#### Clause de non-responsabilité

Ces consignes d'utilisation constituent un document générique visant à indiquer les conditions d'utilisation sûre d'un produit en réponse à l'obligation REACH. Ce document porte uniquement sur les conditions d'utilisation sûre et n'est pas spécifique à un produit. En ajoutant ces consignes d'utilisation à la fiche de sécurité d'un produit spécifique, l'importateur/le formulateur déclare que le mélange peut être utilisé en toute sécurité en suivant les instructions ci-dessous. Conformément à la loi sur l'hygiène et la sécurité au travail, l'employeur garde la responsabilité de communiquer les informations d'utilisation appropriées aux employés. Lors de l'élaboration des consignes en milieu professionnel pour les employés, les fiches de consignes d'utilisation doivent toujours être étudiées en même temps que la fiche de sécurité et l'étiquette du produit. Les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) et de la concentration prévisible sans effet (PNEC) des substances dérivées de l'évaluation de sécurité chimique (CSA) seront indiquées en section 8 de la fiche de sécurité. Le(s) numéro(s) d'enregistrement REACH, le cas échéant, complète(nt) la fiche de sécurité étendue d'un produit.

#### Conditions de fonctionnement

<b>Durée maximale</b>	Jusqu'à 8 heures par jour
<b>Fréquence de l'exposition</b>	< 240 jours par an
<b>Conditions de traitement</b>	Couvrir l'utilisation à des températures ambiantes. Une ventilation adéquate doit être prévue dans les zones où l'impression est effectuée. La norme ANSI/ASHRAE 62.1-2013 fournit des lignes directrices pour assurer une qualité de l'air acceptable dans l'espace de travail. Éviter tout contact direct. Nettoyage régulier de l'équipement et de la zone de travail. Une supervision doit être assurée pour vérifier que les mesures de gestion des risques sont implémentées et correctement appliquées, et que les conditions de fonctionnement sont bien suivies.

#### Mesures de gestion des risques

<b>Conditions et mesures relatives aux équipements de protection individuelle et à l'évaluation de l'hygiène et de la sécurité</b>	Porter des lunettes de sécurité munies de protections latérales (ou des lunettes de protection), en cas de risque de projection. Porter des gants résistants aux agents chimiques : Voir la section 8 de la fiche de sécurité. Porter des vêtements appropriés résistants aux agents chimiques. En cas de ventilation insuffisante, utiliser un équipement de protection respiratoire. La mise en place d'une fontaine de lavage oculaire et de douches d'urgence est recommandée. Éviter de respirer les vapeurs/brumes. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Les employés doivent être formés à l'utilisation et à l'entretien appropriés de tous les équipements de protection individuelle
--	---



#### Conseils de bonnes pratiques

Utiliser les équipements de protection individuelle selon les besoins.  
Se laver les mains avant les pauses et après le travail.  
Respecter les bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité en environnement professionnel.  
Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante.  
Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.  
Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.  
Conserver à température ambiante.



#### Mesures environnementales

Ne pas laisser ce matériau s'écouler dans les égouts/réseaux d'approvisionnement en eau.  
Éliminer les déchets conformément aux règlements environnementaux locaux, fédéraux et provinciaux.  
Assurer la collecte et l'élimination des déchets à travers un prestataire dûment licencié.

#### Utiliser des descripteurs

IS-Utilisation dans les sites industriels

PW-Large utilisation par les professionnels

SU7-Supports d'impression et de reproduction

PC18-encre et toners

PROC1-production chimique ou de raffinerie en procédure fermée sans risque d'exposition ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes.

PROC2-production chimique ou de raffinerie en procédure continue fermée avec risques occasionnels d'exposition contrôlés ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes

PROC3-Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique en procédures par lots fermées avec risques occasionnels d'exposition contrôlés ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes

PROC8a-transfert de substance ou mélange (chargement et déchargement) dans des installations non dédiées

PROC8b-transfert de substance ou mélange (chargement et déchargement) dans des installations dédiées

ERC5-Utilisation dans un site industriel menant à une inclusion dans ou sur l'article

ERC8c-Utilisation généralisée conduisant à une inclusion dans ou sur l'article (en intérieur)

#### Informations supplémentaires sur la composition des produits

Dans la section 2 de la fiche de sécurité ainsi que sur l'étiquette, la classification du mélange est fournie.

La plupart des encres à base d'eau sont « non classées ».

La classification du mélange est basé sur chaque ingrédient qui la compose et sur sa concentration.

Tous les ingrédients qui contribuent à la classification sont énoncés dans la section 3 de la fiche de sécurité.

Les valeurs limites pertinentes des ingrédients à partir desquels l'évaluation de l'exposition est basée sont indiquées dans la section 8 de la fiche de sécurité.

Le produit peut contenir des ingrédients ayant un effet sensibilisant pouvant causer des réactions allergiques à certaines personnes.

La section 2 de la fiche de sécurité indique ces ingrédients le cas échéant.